1re Année. — N° 4 | Le Numéro : 5 Centimes | Samedi 22 Septembre 1883

LE PETIT ALPIN

Journal Politique et Littéraire, Paraissant le Samedi

DIRECTEUR-ADMINISTRATEUR
Aug. TURIN

ABONNEMENTS
Basses-Alpes et Départements limitrophes... Un An 5 fr.
Autres Départements : le port en sus.

BUREAUX D'ABONNEMENT ET D'ANNONCES
DIGNE : Boulevard Gassendi, 53 ; — SISTERON : Rue de l'Horloge, 12

Adresser toutes les communications au Directeur, à Sisteron

Les manuscrits non insérés ne seront pas rendus

RÉDACTEUR EN CHEF
Aug. THOMAS
PRÉSIDENT DU SYNDICAT DE LA PRESSE MARSEILLAISE

ANNONCES
Commerciales : 35 c. la ligne. — Réclames : 50 c. la ligne
Les Annonces sont reçues à Marseille, chez M. ALLARD, rue du Bausset, 4 et à Paris, chez MM. AUDBOURG & Cie, place de la Bourse, 10.

LA SEMAINE POLITIQUE

Le journal *Le Temps* contient une correspondance de Vienne, sur laquelle je crois devoir appeler toute l'attention de mes lecteurs. En voici les extraits principaux :

Cependant, il faut le dire, malgré ces affirmations réitérées, bien des symptômes caractéristiques semblent indiquer que nous sommes à la veille d'une situation grave. Il est incontestable qu'en Allemagne, tout comme en Russie, on se prépare à la guerre. Les journaux russes, et, ce qui est plus grave encore, les journaux de la Pologne même font allusion aux bruits répandus en Allegne, que, pour des motifs stratégiques et autres, il est indispensable que l'empire germanique possède le cours de la Vistule. On dirait que la presse russe, relevant et commentant ces bruits, semble vouloir appeler la discussion sur ce point.

D'autre part, on fait grand bruit autour des affaires de Bulgarie, qui, cependant, suivent une phase depuis longtemps prévue. Chacun sait que la Russie a toujours considéré les Bulgares comme ses protégés naturels, et que, pour ses hommes d'Etat, le royaume de Bulgarie n'est qu'un poste avancé du panslavisme en Orient.

Enfin, n'est-il pas clair pour tout le monde que M. de Bismarck suit avec une vigoureuse logique un plan habilement préconçu, dont toutes les parties se coordonnent de la façon la plus parfaite? Après avoir solidement cimenté l'alliance austro-allemande, il y a fait d'abord entrer l'Italie, malgré les causes de mécontement qu'il croyait avoir contre la Péninsule. C'est maintenant le tour de la Roumanie et de la Serbie. Certes, on a beaucoup exagéré, en ce qui concerne la première. Quoi qu'on en ait dit, aucune concession ne lui a été faite dans la question du Danube; les choses sont restées en suspens. Mais on a tenu à s'en faire une alliée; on lui a fait entrevoir, en cas de conflagration européenne, les dangers qui résulteraient pour son avenir. Bref, on a battu de tous côtés le rappel des alliés. On a voulu grouper toute l'Europe, y compris les plus petites puissances, autour de l'alliance austro-allemande et au moment où les souverains, ainsi que leurs ministres, arrivent au rendez-vous qui leur a été assigné, les sommités militaires de l'Allemagne viennent en quelques sorte tenir un congrès à Gastein autour de M. de Bismarck.

Qu'il y ait là un simple effet du hasard, c'est possible, et je ne voudrais pas jouer sans motif sérieux le rôle d'alarmiste. Mais ce serait en tout cas un hasard des plus étranges, et l'on ne doit pas trop s'étonner, à mon avis, des inquiétudes qui se sont répandues dans les cercles industriels et financiers de l'Autriche Ici, l'on ne voudrait pas de guerre; on en a assez des embarras que soulèvent l'agitation croate, ainsi que l'antisémitisme hongrois; on sent que l'on a besoin de concentrer toutes les forces à l'intérieur; et je crois bien que cette conviction s'imposera aussi à M. de Bismarck. Il a été à coup sûr, très péniblement surpris de ces incidents. Mais peut-être ne faudra-t-il pas moins que cette conviction enracinée pour le faire renoncer aux intentions remuantes que lui prêtent toutes les apparences. Aussi, sans vouloir précisément jeter un cri d'alarme, j'ai cru néanmoins qu'il était bon de vous donner un avis, et de vous mettre en garde contre les dangers possibles de la situation.

Pour qui connaît l'esprit de modération des correspondants du journal que nous venons de citer, ce langage est bien un cri d'alarme que nous devons prendre au pied de la lettre et en faire notre profit.

D'autre part, les nouvelles au sujet de nos négociations avec la Chine sont mauvaises. L'ambassadeur de Chine nous pose des conditions qui nous paraissent inacceptables. Il demande que nous évacuions complètement la province du Tonkin, et que nous reconnaissions la suzeraineté de la Chine sur l'Annam.

C'est la guerre avec la Chine, à moins d'un cas imprévu, comme l'intervention de l'Angleterre ou de la Russie en notre faveur.

En effet! il n'y a que l'intervention diplomatique d'une autre puissance qui pourrait amener la Chine à se montrer moins arrogante dans ses prétentions. Mais l'espoir même d'un arrangement paraît être très illusoire auprès du gouvernement anglais, puisqu'il vient, d'après les nouvelles récentes, de donner des ordres pour rééquiper les vaisseaux de la station navale de Chine, dont les équipages venaient d'être licenciés. Comment d'ailleurs abandonner complètement le Tonquin, qui nous a coûté tant de sacrifices d'hommes et d'argent. Ce serait l'abdication de la France dans l'extrême Orient. Nous ne pourrions, en aucun cas, accéder à des conditions aussi dures. La défaite par les armes serait encore plus honorable.

Comme surcroît de mauvaise chance, la nouvelle du désaccord entre les trois chefs de notre corps expéditionnaire, que nous nous refusions de croire, se trouve aujourd'hui confirmée. Ils sont donc fous, ces hommes qui se divisent en face de l'ennemi, à 3.000 lieues de la mère-patrie !

Ce désaccord a eu son contre-coup jusque dans le cabinet du ministre de la guerre. On se démet, on se retire et on proteste contre des immixtions civiles ou des influences occultes. Cette situation est bien triste.

L'opposition ministérielle doit être enchantée de ces embarras du Pouvoir. Elle a peut-être contribué à les amener. C'est là le plus mauvais côté du système parlementaire et constitutionnel.

A quand la constitution d'un grand parti national et patriote qui interviendrait, par une main de fer, entre le groupe au pouvoir et le groupe qui veut y accéder, pour obliger les uns et les autres à mettre une trêve à leur lutte quand celle-ci dégénérerait en péril national?

C'est ce parti, dont les éléments existent, qu'il faut constituer sans plus tarder, afin de rendre la République grande et forte. Il trouverait dans son indépendance et dans son amour désintéressé de la patrie, la force d'intervenir dans les situations difficiles et d'imposer sa volonté. Nous réclamons sa formation au plus tôt.

AUGUSTE THOMAS.

On télégraphie d'Alger que la tribu des Ouled-Si-Cheick, qui forma il y a deux ans le noyau de l'insurrection du Sud-Oranais, vient de faire sa soumission ; les chefs doivent se rendre prochainement à Alger, rendre hommage au gouverneur général. Si Sliman-Ben-Kaddour qui les avait entrainés s'est brouillé avec Bou-Amema, lequel n'a plus autour de lui que quelques fidèles. L'insurrection du Sud-Oranais peut être considérée comme entièrement terminée.

ASSOCIATIONS OUVRIÈRES

Le deuxième volume relatif à l'enquête extra-parlementaire sur les associations ouvrières sera distribué aux députés et aux sénateurs dès la rentrée du Parlement; ce volume est actuellement à l'impression, il ne comprendra pas moins de 650 pages et traitera de la participation. On y trouvera, en outre, dans une annexe spéciale, un grand nombre de documents inédits sur les associations ouvrières depuis 1848. Le troisième volume, qqi sera publié ultérieurement, traitera la question politique.

CHEMINS DE FER

A la suite de l'article que nous avons publié dans notre premier numéro, relativement à la ligne de Digne à Nice, qui intéresse à un si haut degré le département des Basses-Alpes, un de nos honorables députés a bien voulu se renseigner et nous répondre. Tout en le remerciant des démarches qu'il a faites et des assurances qu'il nous donne pour l'avenir, nous devons à la vérité de dire que nous sommes loin d'être complètement rassuré. Dans une question de l'importance de celle dont il s'agit, on ne saurait, en effet, se contenter de promesses vagues et incertaines : il faut que la lumière soit faite pleine et entière.

Nous ne doutons pas que le gouvernement ne fasse exécuter *dans leur ensemble* les conventions par les compagnies; nous n'avons jamais eu aucune crainte de ce chef et nous n'éprouvions nul besoin d'être rassuré à cet égard. Ce que nous redoutons, ce sont les modifications partielles dont les tracés convenus et admis en principe dans les conventions, peuvent être susceptibles, soit par suite des convenances particulières des compagnies, soit par l'effet des influences locales.

Dans la situation actuelle, il convenait de s'assurer, aux ministres des travaux publics et de la guerre, de l'existence de la note que nous avons divulguée, demandant l'abandon de la ligne de Digne à St-André, comprise dans la convention du 26 mai 1883, et l'exécution *en son remplacement* de la ligne de Draguignan-Grasse-Cagnes-Nice. Ce document une fois trouvé, on commençait auprès de qui de droit les démarches nécessaires pour en combattre les effets, en rappelant au gouvernement *les promesses faites et les engagements pris*. Or, c'est là précisément ce que notre correspondant a négligé de faire, puisqu'il nous écrit textuellement : « J'ignore si la note que vous divulguez a été communiquée. »

Nous sommes donc autorisé, jusqu'à plus ample informé, à ne point partager l'optimisme qui perce dans les lignes de notre honorable député et nous ajoutons que les évènements qui se déroulent autour de nous, nous donnent raison pleinement.

Les craintes que nous avons formulées relativement à la construction de la ligne de Digne à Nice, sont largement partagées par le département des Alpes-Maritimes, et le journal le *Phare du littoral*, dans un de ses numéros des derniers jours du mois d'août, se fait l'écho de l'émotion ressentie parmi ces populations et nous apporte, à ce sujet, des révélations importantes.

Il paraîtrait, d'après ce journal, que la note divulguée par nous, aurait été officiellement communiquée, par les soins du ministère, au Conseil général du Var, lequel, pour témoigner de sa sollicitude en faveur de la ligne de Draguignan-Grasse-Nice, et faire montre au gouvernement des sacrifices qu'il ne craindra point de s'imposer pour hâter la construction de cette ligne, a pris, dans sa dernière session, une délibération classant les chemins de fer dits *Central-Var* comme lignes d'intérêt local, à voie étroite, et ordonnant leur exécution aux frais du département.

Cette communication du ministère, qui n'est pas seulement incorrecte, mais qui frise même la plus grande partialité, aurait violemment indisposé le Conseil général des Alpes-Maritimes qui, au dire du *Phare du littoral*, se serait empressé de demander des explications à M. le Ministre des travaux publics, ne craignant point de le menacer d'une démission collective, au cas où une justification complète ne serait pas donnée, et lui faisant entrevoir qu'on laisserait aux soins de leurs collègues de l'arrondissement de Grasse, plus particulièrement intéressés à l'exécution de la ligne de Draguignan-Grasse-Nice, la responsabilité de voter le budget du département des Alpes-Maritimes, si cela leur convient.

Tels sont les faits graves que nous révèle le *Phare du Littoral* et qui ne sont pas de nature évidemment à atténuer nos appréhensions. — Nous sommes dans une situation équivoque et critique, cela est inconstestable et elle ne pourra prendre fin, malgré toutes les assurances et les promesses, d'où qu'elles viennent, que lorsque le génie militaire, qui a le dernier mot dans ces questions, se sera prononcé franchement et catégoriquement au nom de la stratégie et de la défense nationale en faveur de la grande ligne de Digne à Nice que nous ne cesserons un instant de réclamer.

Plus que jamais, à notre avis, il est donc nécessaire que nos mandataires veillent; et l'urgence d'une action commune entre les représentants des Basses-Alpes et ceux des Alpes-Maritimes, se fait sentir chaque jour davantage, en présence du péril commun.

C'est pourquoi, forts de nos droits et convaincu de plus en plus du danger qui les menace, nous prenons aujourd'hui l'initiative de convier nos députés à cette action commune : Là seulement est le salut.

PURITAIN

CONCOURS RÉGIONAUX AGRICOLES

Le ministre de l'agriculture a décidé que les concours régionaux agricoles auraient lieu, en 1884, dans les départements et villes ci-après : Aude, Carcassonne ; Alpes (Hautes) Gap ; Aveyron, Rodez ; Finistère, Brest ; Gironde, Bordeaux ; Jura, Dôle ; Loire (Haute) Le Puy ; Loiret ; Orléans ; Marne, Epernay ; Pas-de-Calais, Saint-Omer ; Pyrénées (Hautes) Tarbes ; Seine (Inférieure), Rouen. Les dates de ces concours seront fixées ultérieurement.

© VILLE DE SISTERON

VARIÉTÉS ALPINES

NOS AIEUX

Or ceci se passait au temps où les Français, nos aïeux, luttaient en Orient, pour le Saint-Sépulcre. Aussi, point n'est besoin d'être étonné des choses mirifiques, qui apparaîtront en ce récit, de tous points croyable, m'ayant été conté par gens dignes de foi. Adonc, à cette époque se dressait, fort et menaçant, ès-terres de Saint-Joseph, proche la Perusse, le castel de haut et puissant baron Ogier. Bel et bien tourné, le baron avait épousé grande et noble dame Yolande ; laquelle devons reconnaître, pour vrai dire, belle et nullement désagréable à voir et caresser. Goûtaient le baron et sa femme, moult plaisirs et jouissances exquises, quand, par ordre du roi très chrétien, prit la croix Ogier pour aller trancher les infidèles. Pleurait et trépignait Yolande, et s'arrachait moult cheveux, de penser que plus n'aurait à ses côtés, ni jour ni nuit, son époux adoré. Mais Ogier, ferme en sa foi très chrétienne, la baisa une dernière fois, et, son cheval piqué, partit, tournant la tête vers son castel.

Adonques Yolande, après les pleurs séchés, (car de pleurer toujours, que sert il !) se voulut récréer un peu pour chasser de son cœur tant marri, sombre tristesse et déplaisir. Et appela le page Azur, lequel, dans le château, le plus gaiement chantait tout le jour ; jeune encore, ayant sa seizième année. Azur ses plus beaux refrains chantait, et Yolande moult délicieuses trouvait sa voix et ses chansons. Puis, partit le page au souper venant ; et retomba triste la dame. Aussi peu mangea-t-elle des bonnes chères et friandises, qui sur la table vinrent servies. Lasse, elle se retira prestement en sa chambre, et faites ses dévotions, se jeta en son lit, lequel, las ! seule elle habiterait maintenant. Mais toute la nuit fut mal à l'aise, la belle dame, tournant et retournant, ayant chaude la tête, et démangeaisons ès-bras et jambes ; A peine au matin, doux sommeil vint la visiter. Tristesse parut encore dans la journée, qui longue, bien longue lui eût semblé, si n'eût encore fait venir le page pour lui chanter d'autres refrains. Et tout le temps que faisait ses roulades le jouvenceau, remuait le corps nerveusement la dame, comme si besoin avait de quelque chose, qui la calmât. Adonques, pour que point ne souffrit pareil martyre la nuit, donna enfin à Azur la place d'Ogier, dans le grand lit du castel. Cessèrent alors, dit-on, les mouvements et malaises de Yolande, tant et si bien que Azur, de gras et potelé qu'il était avant, fut vu à tous ensuite plus mince et palot, s'obstinant Yolande à le laisser user les draps d'Ogier ; lequel enfin arrivant, nuit noire, de Terre-Sainte, trouva la place prise au nid.

Or, le croirez si pouvez, mais point ne cria, connaissant Yolande, lui disant gentîment :

« Bien avez commencé, ma dame, bien finirez, j'espère ; vous confie ce jouvenceau, pour que très maigre et très mourant le rendiez, si tel appétit avez. »

Et s'en alla en une autre partie du castel, où dormit beaucoup, très-las et fatigué par veilles et combats nombreux.

Or Azur, peu de jours après, était porté en terre, moult desséché ; et Ogier, au retour, baisa Yolande avec ces paroles.

« Point ne ferez de moi la même chose, qui suis fort et vaillant, plus que lui

— Or donc ci voit-on que très-accommodants, ès choses d'épouse, étaient les preux anciens. Prennent exemple nos petits-fils !

RODOLPHE.

On télégraphie de Londres que l'amirauté anglaise a ordonné de rééquiper les vaisseaux de la station navale de Chine, dont les équipages venaient d'être temporairement licenciés. Cette station navale se compose de quatre grands vaisseaux, savoir : le *Condor*, le *Dafr*, le *Daring*, le *Kressel* et le *Flying-Fisch*. Les équipages partiront le 1er octobre prochain pour la Chine.

ÉPHÉMÉRIDES RÉPUBLICAINES

1722. Mort de Dacier.

Un seul mot de cet illustre hélléniste peindra tout entier son amour, poussé jusqu'à la manie, de l'antiquité. On lui demandait quel était le plus beau de Virgile ou d'Homère. Il répondit aussitôt : « Homère est plus beau de mille ans. »

1745. Mort du peintre Vanloo.

Un des plus célèbres originaux du dix-huitième siècle. Diderot nous en a du moins, laissé un portrait qui le fait paraître tel : « Carle Vanloo était naturellement d'une humeur enjouée et puis, tout à coup, il tombait dans un silence effrayant pour qui ne l'aurait pas connu. Il restait muet quelquefois pendant des semaines entières, soupant tous les soirs avec sa femme, ses enfants et ses élèves sans proférer une parole et tournant sur eux des yeux étincelants et terribles. Il traitait les élèves du roi qu'il avait chez lui, comme des enfants. Il les assemblait quelquefois pour savoir leur jugement sur ce qu'il venait de faire. S'il s'élevait parmi eux une voix sincère, ils étaient obligés de se sauver, et à toutes jambes pour n'être pas assommés. Un quart d'heure après, il faisait venir l'élève qui l'avait censuré et lui disait: « Tu avais raison, voila vingt sols pour aller ce soir à la comédie ; » et il n'aurait pas fait bon de refuser ses présents. »

1559. Couronnement de François II.

« Dans un règne de dix-huit mois, ce prince fait banqueroute, défend à ses créanciers, *sous peine de mort*, de demander leur payement. Il s'efforce d'implanter l'Inquisition en France, donne les édits les plus atroces contre les protestants, fait périr des milliers de citoyens et s'acharne contre son propre sang ; mais, me crie-t-on, c'est le cardinal de Lorraine qui fit tout le mal. Eh ! qu'importe au peuple ? Les ministres sont le crime des princes et c'est au pasteur à ne pas confier le troupeau à un chien enragé. »

Est-ce bien jugé ?

Chronique Départementale

Le Préfet des Basses-Alpes vient d'approuver la délibération de la Société de secours mutuels et de retraite des sapeurs-pompiers de la ville de Digne, nommant président de cette société M. A. Bassac, ancien juge de paix, en remplacement de M. Blanc, avocat démissionnaire.

***

Par arrêté préfectoral en date du 15 septembre, Mme Arnaud Marie-Rose, a été nommée deuxième sous-directrice à l'école maternelle publique de Digne (emploi nouveau).

DIGNE

Il circule en ville un bruit incroyable et renversant. On dit qu'un groupe d'électeurs, étrangers à notre arrondissement, serait dans l'intention bien arrêtée d'offrir au général ministre de la guerre Thibaudin, la candidature au Sénat. Nous donnons ce racontar sous la plus expresse réserve.

***

Ainsi que nous l'avons annoncé, la fête de St-Pons a eu lieu dimanche dernier et avait attiré une foule nombreuse. Comme toujours c'est notre excellente musique *La Lyre des Alpes*, qui a tenu le haut du programme et fait les meilleurs frais. Le banquet présidé par M. le Préfet a été des plus gais et des plus animés. M. le Préfet a prononcé un charmant discours auquel a répondu M. Soustre. Au dessert, chants et musique se sont faits entendre Le service des bains n'a pas été interrompu et malgré l'affluence de voitures, d'omnibus et de promeneurs, aucun accident n'est à signaler.

***

L'abondance des matières, nous oblige à renvoyer au prochain numéro le compte-rendu de l'importante session du Conseil d'arrondissement.

État-Civil du 15 au 22 septembre

NAISSANCES

Chabrier Marie-Thérèse-Albertine.
Rippert Albert-Marius.
Maurel Louis-Léon.
Réguillon Blanche-Séraphine.
Nevière Célina-Thérèse.
Borel Marie-Thérèse.

DÉCÈS

Reynaud Marie-Léonie, 15 ans, sans profession, rue Miollis.

Bonnet Eugènie-Joséphine, 3 ans, boulevard Gassendi.

Isoard Jean-Antoine-Hippolyte, 77 ans, chanoine, place dé la Mairie.

MARIAGES

Néant.

SISTERON

Dans les villes tranquilles et calmes comme la nôtre, où les naissances, les mariages et les décès prennent les proportions d'un véritable évènement et défrayent plusieurs jours les conversations, les mêmes faits insignifiants et vulgaires se reproduisent à époques fixes, avec une désespérante précision.

Ainsi, à l'heure à peu près exacte où les hirondelles partent, les ramoneurs — ces hirondelles de Savoie — arrivent; leur apparition est encore le signal de la rentrée des classes et de l'ouverture des théâtres dans les villes privilégiées où les municipalités sont assez riches pour subventionner un directeur ou tout au moins, lui offrir gratuitement une salle de spectacle.

Le théâtre est à juste titre considéré comme un des meilleurs agents civilisateurs, c'est une vérité élémentaire et puérile, qui est connue jusque chez les Samoyèdes, et il est profondément regrettable que les Basses-Alpes soient privées de cette *honneste distraction*. Avec les chemins de fer et le peu de distance qui sépare les principales villes du département, une troupe convenable, pourrait, sans trop de frais — et pour peu qu'elle fut subventionnée — desservir Digne, Sisteron et Manosque. Mais il faut pourtant se résoudre à le dire, même dans les centres plus importants, cette grande chose, le théâtre, s'en va, et jamais désolante découverte n'aura été plus certaine ! Ce n'est pas un cri de critique que nous poussons en ce moment, c'est une clameur de citoyen attristé, en voyant le théâtre s'effacer de plus en plus et disparaître sous ce que, dans le langage populaire, on appelle le *Beuglant* (lisez le café-concert).

Ce qu'on débite d'insanités dans ces endroits-là, ce qu'on y dit d'absurde, ce qu'on y chante ou plutôt, ce qu'on y hurle de mauvais vers, est inénarrable !

Si cela était, non pas bon, mais exempt de bêtise, passe encore, mais hélas ! c'est de l'ineptie scandée !

Cela a commencé par *C'est dans l' nez qu' ça m' chatouille ;* cela a continué par la *Canne à Canada*, puis par *l'Amant d'Amanda* ; à présent ils en sont à

Tiens, voilà Mathieu ;
Comment vas-tu, ma vieille?
Tiens, etc.

Ou bien *Il n'a pas de parapluies !* etc., et savoir que de pareilles vilenies produisent près de 25,000 fr. de droits d'auteurs, alors que de vrais poètes meurent de faim !

Je vous le dis, en vérité, encore dix ans de ce régime là, et le peuple français aura tout à fait changé de figure, ce sera un peuple de Midas, nous le verrons se promener avec des oreilles d'âne et ce sera bien fait.

Et pourtant, devant la disette de distractions à laquelle nous sommes condamnés, et puisqu'il est convenu, après tout, que lorsqu'on n'a pas de grives, il faut se contenter

---

Cour d'Assises des Basses-Alpes

M. Favier, conseiller à Aix, président
M. Lafage-d'Arnaud, assesseur.

Lundi 10 septembre, 9 heures matin

CRUVELLIER AUGUSTE-BARTHÉLEMY, 20 ans, né et demeurant à Oraison.

Acte d'accusation

Au mois de juillet 1883, le sieur Cruvellier travailla pendant 8 jours environ, en qualité de moissonneur, pour le compte du sieur Estelle, fermier au quartier de Fremonts, sur le territoire de la commune de Puimichel. Le 23 juillet, comme le travail était terminé, le sieur Estelle lui compta une somme de 30 francs. A l'occasion de ce payement, Cruvellier put constater que le sieur Estelle restait possesseur d'une certaine somme d'argent, et il résolut de s'en emparer.

Le lendemain, il quitta, en effet, sous prétexte d'une indisposition subite, la ferme du Reclos, située dans le voisinage, où il avait trouvé du travail, et revint chez le sieur Estelle. Celui-ci se trouvait absent. Cruvellier, qui connaissait les habitudes de la maison et savait où était déposée la clef de la porte d'entrée s'en empara et s'introduisit ainsi sans difficulté dans la ferme. Il monta ensuite au premier étage, où est la chambre du sieur Estelle, puis à l'aide d'une barre en fer qu'il trouva sur les lieux, il parvint à forcer le tiroir d'une commode où le sieur Estelle plaçait habituellement son argent. Il y trouva effectivement une somme de 80 francs, dont il s'empara.

Le sieur Estelle s'aperçut de ce vol dès le lendemain matin. Les soupçons se portèrent aussitôt sur Cruvellier, dont la réputation était fort mauvaise, et qui avait du reste déjà été condamné pour vol. Il se rendit auprès de lui, à Oraison, pour lui réclamer son argent. En le voyant, Cruvellier changea de couleur et balbutia de pénibles explications, mais il protesta néanmoins tout d'abord de son innocence. L'instant d'après, cédant aux sollicitations de sa sœur, qui assistait à son entretien avec le sieur Estelle, et à qui il avait remis une partie de l'argent volé, il se décida cependant à faire des aveux et à restituer au sieur Estelle 25 francs qui lui restaient encore.

En conséquence, Cruvellier est accusé d'avoir le 24 juillet 1883, au terroir de la commune de Puimichel, soustrait frauduleusement une somme d'argent au préjudice du sieur Estelle.

Et ce dans une maison habitée.

A l'aide d'effraction intérieure dans un lieu clos.

Le jury ayant répondu affirmativement à toutes les questions, avec admission de circonstances atténuantes ;

La Cour a condamné le sieur Cruvellier à la peine de deux ans de prison et aux frais avec contrainte par corps.

Ministère public : M. de Perrès-Lagarde, substitut ; défenseur : Me de Gaudemar, avocat du barreau de Digne.

Lundi, 10 Septembre, 2 heures du soir

Affaire OLLIVIER ANNE-ÉLÉONORE, tailleuse, 31 ans, demeurant à Combremont, section de Maurin, arrondissement de Barcelonnette (Basses-Alpes).

Acte d'accusation

Dans la matinée du mardi 12 juin 1883, le bruit se répandit à Combremont, section de Maurin, commune de Saint-Paul, que la fille Ollivier s'était enfermée dans sa chambre et était probablement sur le point d'accoucher. Cette nouvelle n'étonna personne, car bien que la fille Ollivier n'eut parlé de sa grossesse à personne, l'extrême légèreté de sa conduite et son apparence extérieure justifiant de pareils propos. La dame André, cousine d'Eléonore, se rendit auprès d'elle pour lui porter secours mais ne put, malgré ses appels réitérés, se faire ouvrir la porte. Elle s'aida alors d'un ratelier pour monter jusqu'à la fenêtre, et aperçut en jetant ses regards dans l'intérieur de la chambre des taches de sang au pied du lit où sa cousine était couchée. L'adjoint de la commune, informé de ces faits, se rendit aussitôt sur les lieux accompagné de l'instituteur et du sieur Ollivier Ferdinand. Il obtint à grand peine que la fille Ollivier vint lui ouvrir la porte et constata en pénétrant dans son appartement la présence sur le plancher de traces de sang que l'on avait vainement essayé de faire disparaître. Il devenait dès lors évident que l'accouchement avait eu lieu, et l'adjoint demanda ce qu'était devenu le nouveau-né. Il ne put obtenir de réponse, et conçut immédiatement l'idée d'un crime en voyant l'attitude embarrassée de celle qu'il interrogeait. Des recherches furent commencées, et l'on trouva dans une chambre contiguë à celle de l'accouchée des traces de sang à la porte d'une petite cave dont on fouilla soigneusement le sol. On y découvrit bientôt le petit cadavre encore chaud, caché sous quelques poignées de terre. Devant de pareilles constatations, la fille Ollivier ne pouvait plus nier son accouchement ; elle se borna à prétendre qu'elle n'avait rien fait pour enlever la vie à son enfant, mais que, le voyant mort, elle avait résolu de le cacher dans la cave.

La justice se rendit sur les lieux et fit procéder à l'autopsie du cadavre par les soins du docteur Signoret. Il résulta des constatations médico-légales que l'enfant dont la fille Ollivier venait d'accoucher était né à terme, qu'il avait vécu, et qu'on l'avait étouffé en introduisant dans sa bouche une poignée de fumier de brebis. On découvrit en même temps dans le coin de l'écurie qui est au rez-de-chaussée une mare de sang indiquant que l'accouchement s'y était produit. Le fumier en était identique à celui qui avait servi à asphyxier l'enfant et l'on n'en rencontrait pas de pareil dans la cave où le petit cadavre avait été découvert.

La fille Ollivier, interrogée de nouveau et pressée de dire la vérité, reconnut enfin qu'elle avait étouffé son enfant en remplissant sa bouche de fumier et l'avait ensuite déposé dans la cave pour l'y cacher plus sûrement.

La prévenue avait eu, il y a dix ans, un enfant mort bien après sa naissance sans cependant que l'on puisse attribuer cette mort à un crime. On avait cru à plusieurs reprises qu'elle était enceinte. Son éducation au point de vue des mœurs est des plus mauvaises.

En conséquence, la fille Ollivier est accusée d'avoir le 12 juin 1883, à Combremont, commune de Saint-Paul, volontairement donné la mort à son enfant nouveau-né.

Le jury ayant répondu affirmativement avec admission des circonstances atténuantes.

La Cour a condamné la fille Anne-Eléonore Ollivier à la peine de cinq ans de travaux forcés et aux frais envers l'Etat.

Ministère public : M. de Periez-Lagarde, substitut.

Défenseur : Me Arnaud, du barreau de Digne.

Mardi 11 Septembre

Affaire REYMOND, attentat aux mœurs.

Plaidoirie de Me Allègre

Je ne me dissimule pas, Messieurs les Jurés, la difficulté de ma tâche, dans le douloureux débat que je suis appelé à soutenir aujourd'hui devant vous.

Après les termes si formels de l'accusation, après les témoignages écrasants que vous venez d'entendre, après les aveux de l'accusé ; aveux qui sont il est vrai comme des cris de repentir, mais qui le livrent tout entier à votre justice, il semble que toute défense deviendra inutile, et qu'il ne me reste plus qu'à vous abandonner le coupable.

Eh bien non ! en présence de la réalité monstrueuse, devant le fait brutal, un grand devoir, un devoir sacré, s'impose à la justice avant de frapper. Celui de porter plus haut les regards, celui de rechercher les causes du fait ; Car dans ces causes indépendantes de la volonté de l'homme, qui nous mènent à leur gré et dont nous sommes toujours les esclaves, dans ces causes se trouve toute responsabilité, se trouve toute culpabilité.

Les procès de la nature de celui qui se déroule aujourd'hui devant vous, sont nombreux, vous le savez, Messieurs, vous que la morale et la société ont armé des lois vengeresses, vous à qui ce terrible privilège est réservé de descendre dans les profondeurs de la conscience humaine hantée par

© VILLE DE SISTERON

de manger des merles — fussent-ils moqueurs comme celui de Renard — nous en sommes à désirer la réouverture des concerts du modeste Casino-Théâtre, qui nous aide à passer nos longues soirées d'hiver.

A. T.

Les réservistes se disposent à regagner leurs foyers, après leur période de 28 jours, qui a été, on peut le dire, tout à fait bien remplie; notre garnison va se trouver de nouveau réduite à son effectif habituel qui varie de 30 à 60 hommes. C'est bien peu pour une place forte non déclassée.

***

Nous recevons la lettre suivante :

« Mon cher Rédacteur,

« C'est très-bien à vous et à votre estimable journal de prendre en mains aussi sérieusement que vous le faites les intérêts des Basses-Alpes et en particulier ceux de Sisteron, mais c'est très mal, soit dit sans appuyer, de ne pas avoir songé plus tôt à ce qui nous tient tant à cœur, à vous comme à moi, comme à tous nos concitoyens c'est-à-dire à notre collège. Donc un mauvais point au *Petit Alpin*, mais un mauvais aussi à M. le Principal. Je reconnais, comme tout le monde et comme tout le monde je l'en félicite, qu'en dehors de la Presse il fait tout, mais là tout, pour relever son établissement.

Pour cela, rien ne lui coûte, il sacrifie volontiers sa personne et même, dit-on, sa bourse. Mais pourquoi ne demande-t-il pas aux journaux de lui venir en aide?

Quelle est la feuille du pays, la feuille sérieuse j'entends, qui lui refuserait son concours en le voyant si activement dévoué à une œuvre aussi importante que le relèvement de ce collège qui nous a rendu et qui doit encore nous rendre tant de services.

« Où trouver un journaliste qui ait l'esprit assez étroit, les vues assez mesquines pour ne pas comprendre que notre Principal, en faisant œuvre d'homme utile, a droit à l'appui et à l'appui chaleureux de la presse? Vous, mon cher rédacteur, qui ne voulez pas faire de votre journal un piédestal à votre ambition, vous qui ne voulez que la prospérite locale, vous n'hésiterez donc pas, quand il s'agit d'un intérêt aussi grand que celui de l'instruction, à prêter le puissant concours de votre plume à M. Mocault. Dites-lui bien qu'il peut marcher de l'avant sans rien craindre, qu'il a derrière lui non seulement la municipalité, mais toute la population unie complètement à ce sujet, et que si quelques personnes mal avisées voulaient se jeter en travers de ses projets que tous nous approuvons, le malheur serait non pour lui mais pour ces personnes-là.

« Un Père de Famille »

Nous savons trop bien de quelle importance est pour la ville de Sisteron la prospérité du collège, pour ne pas nous associer complètement aux idées de notre correspondant. Comme lui nous reconnaissons que nous avons enfin trouvé l'homme de courage qu'il nous fallait pour imprimer à notre cher collège un rapide mouvement en avant. Certes, il nous faudrait être de bien mauvaise foi pour ne pas complimenter M. le Principal de la somme considérable d'intelligence, d'activité et de dévouement qu'il a généreusement dépensée. Nous le remercions donc sincèrement et nous pouvons lui assurer, nous aussi, que la population lui sait gré de ses heureux efforts et l'en récompensera en lui confiant le plus grand nombre possible de ses enfants.

Etat-Civil du 15 au 21 Septembre

NAISSANCES

Lombard Jeanne-Henriette-Victorine.
Latil Marie-Louise.

MARIAGES (*Publications*)

André Sylvestre, conducteur des ponts et chaussées avec Jean Léonie.

Pellotier François-Xavier avec Germain Henriette-Antoinette.

DÉCÈS

Cornand Emilie, 34 ans.
Latil Léon-Auguste, 10 ans.
Estublier Henri-Fortuné, 15 mois.
Giraud Marie-Louise, 36 ans.

Noyers-sur-Jabron. — Dans sa séance du 4 avril dernier, le Conseil départemental de l'Instruction publique, a approuvé la création d'une école mixte au hameau du Couvent,

Forcalquier. — Lundi dernier, un concours agricole des plus brillants, organisé par le Comice, attirait à Forcalquier la plupart des agriculteurs de l'arrondissement.

Les races chevalines, ovines et porcines étaient représentées par de nombreux et superbes spécimens, dignes de figurer dans des concours plus importants; mais l'exposition la plus remarquable, celle qui méritait toute l'attention des connaisseurs et des gourmets, était celle des volailles. Jamais, dans nos pays, on avait vu une collection aussi complète et aussi belle de gallinacés.

Le genre coq était surtout magnifiquement représenté, aussi la commission a-t-elle été bien embarrassée quand il lui a fallu couronner le plus méritant de ces rois de la basse-cour.

Celui-ci étalait avec orgueil les splendides couleurs de son plumage; celui-là la beauté et la délicatesse de sa crête; un autre montrait fièrement ses ergots victorieux dans cent batailles; un quatrième exhibait une queue à faire blémir de jalousie tous les amateurs de panaches; jugez de la perplexité du jury... Enfin, la forte tête de la Commission se frappe le front en criant : « Eureka! » qu'on apporte une balance! Toutes les têtes de ces fiers lutteurs se courbent, le rouge leur monte à la crête, leur valeur va être estimée au poids, quelle honte! et cela devant une superbe galerie de cocottes qui les regardent avec de petits cris de mépris et des airs de mijorées.

Honte, colère, coups de becs et d'ergots, rien n'y fit, tous furent balancés et la médaille attachée au cou du plus lourd et du plus gras.

Les loustics spectateurs riaient sous cape; logiquement, pensaient-ils, on eut dû couronner le plus maigre.

Ainsi va le monde!!!

MARCHÉ D'AIX

du 22 Septembre

Bœuf à 1 fr. 70.
Moutons du pays de 1 fr. 82 à 1 fr. 90.
Moutons africains de 1 fr. 60 à 1 fr. 85,
Moutons de Gap de 1 fr 60 à 1 fr. 85.
Moutons de Barcelonnette de 1 fr. 60 à 1 fr. 85.
Moutons de Sisteron de 1 fr. 60 à 1 fr. 85.
Le kilogramme.

MARCHÉ DE DIGNE

Du 15 septembre 1883

Blés.....	30	charges à F.	36 la charge.
Avoine	6	» »	17 »
Orge.....	3	» »	25 »
Seigle	2	» »	27 »
Maïs.....	22 fr. les 0/0 kil.		
Haricots...	35 fr. la charge.		
Pommes-de-terre	12 fr. les 0/0 kil.		
Miel.....	1 fr. 50 le kil.		
Sainfoin ...	16 fr. la charge.		
Foin.....	9 fr. les 100 kil.		
Paille.....	5 » » »		

MARCHÉ DE SISTERON

Du 15 septembre 1883

Blé courant.....	F. 20	l'hectolitre
Blé de semence.....	23 15	»
Eres.....	14 50	»
Pensotes.....	15	»
Foin.....	9	les 0/0 kilog.
Paille.....	5	»

Monsieur le Rédacteur,

J'ai lu dans votre journal qu'un grand diplôme d'honneur avec médaille d'or, venait d'être décerné au *Biberon-Robert flexible*. Je suis d'avis que pour enrayer la mortalité des nourrisons, on ne doit faire emploi que de ce Biberon, mais cette mortalité est due bien souvent à l'ignorance des mères qui, pour la plupart, ignorent complètement les règles de l'hygiène. Il existe à Paris, 3, boulevard Picpus, une Société toute philanthropique dite : « Académie d'Hygiène contre les maladies du premier âge et la mortalité des nourrissons », dont tous, père et mère de famille, peuvent avoir l'honneur de faire partie, en en faisant la demande. Cette société a créé un Bulletin-Journal avec la collaboration de nos célébrités médicales; ce journal est envoyé à tous les membres de de la Société et leur donne tous les préceptes d'hygiène nécessaires à la première enfance.

Un Docteur.

BIBLIOGRAPHIE

La Chine familière, par M. JULES ARÈNE
2me édition. chez Charpentier et Cie

Nous venons de parcourir un livre curieux et charmant dû à la plume élégante et exercée de notre compatriote Jules Arène. Ce livre est d'une saveur distinguée, plein de révélations, « honnête comme de l'eau claire, » pour employer l'expression d'un poète de là-bas qu'il cite. L'actualité vient à point rappeler la *Chine familière* de M. Jules Arène à l'attention des délicats et de ceux qui aiment à s'instruire, à se renseigner.

La deuxième édition se publie au moment même où des évènements inattendus nous font tourner des yeux émerveillés au-delà de l'Inde; où déjà l'empire du milieu prend, grâce à l'extension de nos colonies, presque des airs de pays frontière. L'heure est donc bien choisie pour savoir ce qui se passe derrière les paravents diplomatiques et M. Jules Arène est précisément et à coup sûr le guide auquel il convient de s'adresser. Durant ses douze années de sejour en Chine, il lui a été naturellement permis d'entrer dans la vérité de cette civilisation qui de loin nous apparait enfantinement comique, penché sur des albums de papier de riz, et croquant des graines de pastèques. Quoique sous une apparence de legèreté, les points de vue sérieux ne manquent pas dans cet ouvrage.

Ceux qui auront lu le livre de M. Jules Arène, outre qu'ils auront bu à la tasse fleurie de la littérature chinoise, auront agrandi le champ de leur imagination et appris, ce qui ne saurait nuire, un peu d'aimable géographie.

S'il leur arrive d'aller en Chine, ils pourront faire croire à ses habitants qu'ils y retournent; et s'ils n'y vont pas, rien ne les empêche de soutenir aux parisiens qu'ils en sont revenus.

Dernières Nouvelles

Le vice-amiral Jaurès, ambassadeur de France en Russie, partira le mois prochain pour Saint-Pétersbourg, afin de remettre entre les mains de l'empereur les lettres qui mettent fin à sa mission. C'est seulement au retour de ce voyage, c'est à dire du 20 au 25 octobre, que l'amiral Jaurès prendra le commandement en chef de l'escadre d'évolutions de la Méditerranée.

— Le bruit court que la Bosnie et l'Herzégovine, récemment soumises au prix de beaucoup de sang et d'argent, seraient prêtes à se soulever de nouveau. Il existe une immense organisation slave dans les provinces danubiennes d'Autriche et de Turquie, ayant pour but et pour idéal une république slave dans ces régions, fondée avec l'appui et sous le protectorat de la Russie, et prête à profiter des moments de crise générale pour arriver à son but. Les Hongrois affirment même que l'argent de la Russie est répandu à profusion dans les provinces danubiennes. Toujours est-il que la révolte gagne du terrain.

— M. Waddington, notre ambassadeur à Londres, va quitter sa propriété de la Ferté-Milon (Aisne), pour se rendre immédiatement à Londres, où il aura incessamment une nouvelle entrevue avec lord Granville.

---

le crime, de nos temps si troublés, à une époque où toutes les plus inavouables passions humaines déchaînées, se donnent librement et ouvertement carrière, à une époque où l'immoralité qui d'habitude cherche l'ombre et le mystère, s'étale effrontément au grand jour, dans la rue, dans le livre et dans cette presse pornographique immonde qui a pénétré jusque dans nos campagnes.

Il n'y a rien qui doive nous étonner dans le relâchement des mœurs et dans cet effrayant débordement du vice! C'est pourquoi nous voyons avec un grand sentiment de tristesse et d'amertume mais sans surprise des enfants de huit ans — huit ans, Messieurs, l'âge où l'on court après les papillons et les oiseaux — s'en aller par les chemins avec toutes les attitudes des femmes perdues, pour solliciter et tenter de jeunes collégiens peut-être, ou de pauvres vieillards au cerveau ébranlé par l'âge.

Lorsque j'entendais tout à l'heure, M. le Procureur de la République éclater avec indignation et dans ce langage élevé dont il a le secret, contre l'acte d'immoralité reproché à mon malheureux client, lorsque je l'entendais flétrir avec amertume ces êtres infâmes qui prostituent des jeunes cœurs éclos à peine à la vie, préparant ainsi la honte des familles et la ruine morale de la société, j'applaudissais ému à ces paroles et j'aurais voulu que franchissant cette enceinte elles eussent un long écho au dehors! Oui, M. le Procureur de la République, il appartient à la justice d'arrêter le flot montant de l'immoralité, et vous avez bien raison d'appeler toute la sévérité sur la tête des coupables, mais, comme je le disais au début de ce plaidoyer, la Justice faillirait à sa tâche, la Justice n'accomplirait pas sa mission sublime, la plus auguste qui soit ici bas, si elle frappait en aveugle et sans discernement, si avant de punir le crime elle ne pesait pas scrupuleusement toutes les responsabilités du criminel!

Discussion des faits et des articles 330 et 331 du Code pénal

Je ne m'arrête pas davantage, d'ailleurs, à cette discussion de droit, et j'en arrive aussitôt à la question si importante et que je vous indiquais tout à l'heure, de la responsabilité de l'auteur de ces faits, car c'est sur cela surtout que je veux appeler toute votre attention!

L'homme que vous avez devant vous, sur le banc des criminels, les membres brisés par l'âge, les cheveux blanchis, l'air atterré, cet homme, Messieurs, a été un citoyen honnête et un excellent père de famille. Il a servi avec dévouement la patrie et ses états de services militaires attestent qu'il n'a jamais failli à l'honneur, ni au devoir; ce qui le prouve, Messieurs, c'est qu'en revenant de l'armée, il a été admis dans la gendarmerie, ce glorieux corps d'élite qui rend tant de services à la société et dans lequel nul ne peut entrer qui n'a un passé irréprochable et des titres acquis.

Il a donné, Messieurs les jurés, tout ce qu'il avait de force et d'énergie au pays, il s'est épuisé dans le dur accomplissement de son double devoir de gendarme, faisant consciencieusement son service et de père de famille élevant honnêtement de nombreux enfants.

Et pendant ce temps, l'âge est venu, détruisant lentement cette loyale et robuste nature, le sang a coulé toujours plus lourd, toujours moins chaud dans les veines, le système nerveux s'en est ressenti et la matière cérébrale toute entière a été ébranlée. Voilà comment à 68 ans, Messieurs, plus rien n'est resté dans cet homme de tout ce qui fut le gendarme rigide et le père de famille honnête.

Non, Messieurs, je le dis en ma conscience d'homme et d'avocat, Raymond n'a plus à cette heure la responsabilité de ses actes, et vous ne pourriez, sans manquer à l'humanité, lui appliquer les rigueurs de la loi.

Ai-je donc besoin de vous dire que toute culpabilité cesse d'être là où il n'y a plus de conscience et que nous chercherions vainement dans cette intelligence éteinte la conscience d'un acte? Vous le savez, Messieurs, la morale sociale et la philosophie humaine veulent que nul ne soit responsable et partant coupable d'un fait, s'il n'en est avant tout conscient. Eh bien, oui, la morale sociale et la philosophie humaine s'opposent formellement aux effets de la loi invoquée par l'accusation.

Oui, Messieurs, je vous l'affirme, Raymond n'est plus en possession de ses facultés, nul doute qu'un examen médical sérieux, approfondi, vous le prouvât. Et nous ne pouvons, d'ailleurs, jamais nous expliquer autrement un pareil oubli [illegible] sentiment, chez un homme qui, pendant toute une vie de sacrifices et de labeurs, n'a pas dévié une minute du chemin de l'honneur et du devoir!

Eh quoi! vous frapperiez ce vieillard sans force, sans énergie, sans volonté, dans le cerveau duquel plus rien ne vibre? Et pourquoi? Serait-ce pour venger la pudeur de deux petites filles sans vergogne, corrompues jusqu'à la moëlle des os, n'ignorant rien de toutes les raffineries du vice? Rappelez-vous Messieurs, cette question horrible dans une bouche de 8 ans :

.....

Rappelez-vous cela, Messieurs, et demandez vous, en votre âme et conscience, si le plus enfant, le moins responsable et le plus à plaindre des trois héros de ces scènes ignobles, n'est point le vieillard, le malheureux vieillard auquel il ne reste plus la ressource du temps et des années, pour recouvrer sa conscience anéantie!

Si un homme puissant par l'âge, maître de sa conscience et de ses facultés, se fut rendu coupable d'une semblable violation de la morale envers des enfants vierges de toute souillure, innocents et purs comme les cieux, comme on l'est à huit ans; et qu'il fut venu vers moi pour me demander de le défendre, de l'arracher aux coups de la justice indignée, je le déclare, Messieurs, j'aurais rejeté cet homme, car rien n'est, ici bas, plus sacré que l'enfant qui est le doux espoir de la société, et comme le frais rayon de la famille, avec sa lèvre pleine de baisers et de sourires. Ah! maudit soit celui qui ose porter une main criminelle sur l'enfant douce et chaste!

Mais dans ce procès, Messieurs, rien de tout cela, l'homme que j'ai consenti à assister devant vous n'a plus rien de l'homme, la vieillesse en le brisant a fait la nuit dans son pauvre cerveau : sa raison est morte! Les enfants qui l'accusent sont à jamais perdues et avant de le rencontrer sur le chemin où elles erraient, elles avaient déjà subi toutes les atteintes et tous les outrages.

C'est pour cela, Messieurs, que je suis venu à cette barre, c'est dans ce seul but, je vous l'ai déjà dit tantôt de vous aider à établir les responsabilités et à rechercher les causes de ces faits d'immoralité, que je n'ai pas hésité une minute à vous apporter la défense de Raymond.

Et maintenant que vous savez, maintenant que [illegible] sous leur véritable jour, maintenant que vous connaissez l'accusé, sa vie passée, pleine de dévouement pour la société et d'abnégation pour la famille, maintenant qu'il ne doit plus exister de doute dans vos esprits sur l'état de ses facultés que les années et les fatigues ont presque détruites.

Quel sera votre jugement?

Oh! Je l'attends avec confiance car je sais combien est profond et vivace en vous le sentiment de l'humanité. Je sais, Messieurs, les jurés que si grand que soit votre souci de la morale outragée, vous ne vous laisserez pas entraîner à un châtiment immérité.

Vous réserverez pour les vrais coupables, pour ceux qui de pleins gré et avec leur arbitre compromettent l'état social, vos légitimes colères et les rigueurs de la loi — devant ce vieillard, affaissé, ployé, brisé, anéanti, vous vous arrêterez émus et pleins de pardon!

Et, Messieurs, derrière lui, regardez! Il y a l'honneur de toute une famille jusqu'à cette heure respectable et respectée qui attend dans des angoisses mortelles, l'issue de ces débats! Il y a, Messieurs, l'avenir d'un jeune lieutenant, fils de l'accusé, qui a conquis ses épaulettes à force de dévouement et de travail, et qui va bientôt être promu capitaine! Lui aussi attend votre verdict, la rougeur au front et la mort dans l'âme! car ce verdict sera pour lui le relèvement ou la ruine.

Ah! ne faites pas, Messieurs, qu'un officier de notre chère armée, ne faites pas qu'un homme quiporte une épée française, qui vous fera demain un rempart de sa poitrine, ait à baisser le front sous le jugement que vous aurez rendu! Effacez d'un mot toute cette honte — laissez s'en aller ce vieillard, vers ses enfants, qui par des soins délicats et dévoués feront peut-être renaître en lui l'intelligence et la vie!

Grâce, Messieurs, je vous demande grâce, pour ce malheureux aux cheveux blancs; je vous demande grâce surtout pour le jeune et vaillant officier qui s'en ira peut-être un jour tomber au champ d'honneur, pour la défense de la patrie, pour le salut de vos femmes et de vos enfants!

Nous avons, dans notre dernier numéro, donné le prononcé du jugement qui condamne R... à deux ans d'emprisonnement et aux frais.

© VILLE DE SISTERON

MARSEILLE-RAPIDE

GUIDE DE POCHE

Contenant un PLAN DE MARSEILLE et des renseignements utiles à tous et permettant de visiter la ville en

12 HEURES

EN VENTE chez tous les LIBRAIRES de Marseille

et chez les ÉDITEURS, 9 rue Haxo

Prix : 1 fr. 50

Les Bureaux du «Petit Alpin»

A DIGNE

SONT SITUÉS

53, BOULEVARD GASSENDI, 53

EN FACE

L'HOTEL RÉMUSAT

SALON DE COIFFURE

PARFUMERIE — CHEVEUX

B. TURIN

BOULEVARD GASSENDI

DIGNE

Vins fins, Liqueurs, Fruits confits

L. CHRESTIAN

CONFISEUR-PATISSIER

SISTERON

BANQUE POPULAIRE DU MIDI

SOCIÉTÉ ANONYME COOPÉRATIVE

35, Rue Grigan, 35, MARSEILLE

La BANQUE POPULAIRE DU MIDI reçoit des Dépôts d'un an au taux de *six pour cent par an.*
Elle commandite les associations ouvrières de consommation et de production.
Elle escompte les valeurs commerciales et fait des avances sur titres et sur marchandises.

A. NICOLAS

PHARMACIEN

FORCALQUIER

PILULES DES ALPES

Purgatives, Dépuratives, Antiglaireuses

Ces Pilules s'emploient principalement contre : la Constipation, la Migraine, les Affectations bilieuses, les Coliques, les Maladies de foie, la Jaunisse, les Acrétés du foie, les Abcès, les Clous, les Maladies de peau, les Rhumatismes, la Goutte, etc., etc.

PRIX : 2 fr. LA BOITE

Le Mode d'emploi est délivré à tout Acheteur

CAFÉ DES VOYAGEURS

30, Cours Belsunce

MARSEILLE

REGIS CHAMPT

PROPRIÉTAIRE

Ouvert à 4 h. du matin - Déjeuners au Chocolat et Café au Lait

SPÉCIALITÉ

de Bière Étrangère en Grand Bock

et de LYON en Bouteilles

CONSOMMATIONS DE 1er CHOIX

Maladies Contagieuses

BISCUITS DÉPURATIFS DU DOCTEUR OLLIVIER

Maladies de la Peau
Dartres, Vices du Sang
Glandes, etc., etc.
Guéris par les
BISCUITS DÉPURATIFS
du Dr OLLIVIER
Seuls approuvés par l'Académie de Médecine de Paris

Seuls autorisés par le Gouvernement après quatre années d'expériences publiques. — *Admis dans les Hôpitaux de Paris.* Guérison certaine, par ce puissant Dépuratif, des *Ulcères, Ecoulements, Affections rebelles ou anciennes, Accidents consécutifs de la Bouche et de la Gorge,* etc., etc.

VOTE D'UNE RÉCOMPENSE DE 24,000 FR.

Aucune autre Méthode ne possède ces témoignages de supériorité

Traitement agréable, rapide, inoffensif et sans rechute.

62, RUE DE RIVOLI, Paris. Consultations de 1 à 6 h. et par Correspce

SE TROUVENT DANS TOUTES LES PHARMACIES DE L'UNIVERS

Une brochure sur ces Maladies accompagne chaque boîte.

CHAPELLERIE FINE

MODES DE PARIS

BAROU

SISTERON

Spécialité de Liqueurs

PHARMACEUTIQUES

Liqueur Vermifuge des Alpes

F. IMBERT

PHARMACIEN

SISTERON

Le Gérant : Louis SAUVION.

Marseille. — Imprimerie spéciale du *Petit Alpin*, rue de la Paix, 11.

AVANT VOS REPAS

BUVEZ DU BYDOF

BITTER RUSSE

APÉRITIF, TONIQUE, RECONSTITUANT

Ce qui constitue la supériorité du **BYDOF** sur tous les Amers et Apéritifs connus, c'est qu'en outre de son goût exquis et de ses qualités apéritives, le **BYDOF** est un **reconstituant énergique** et qui a la propriété de stimuler les fonctions de l'estomac sans l'irriter.

Par son action bienfaisante sur tout l'organisme, le **BYDOF** dissipe les humeurs et procure aussitôt qu'on l'a bu une sensation de bien-être général.

Mélangé avec de l'eau de Seltz ou de l'eau naturelle, le **BYDOF** est l'apéritif le plus agréable et le meilleur pour la santé.

ABONNEMENTS SANS FRAIS

à tous les Journaux

politique, littéraires, religieux, financiers. commerciaux, industriels, agricoles, scientifiques, de médecine et de modes

DE PARIS, DES DÉPARTEMENTS ET DE L'ÉTRANGER

AGENCE HAVAS, rue de Bausset, 4

Manufacture des POMPES BROQUET 121, Rue Oberkampf, Paris

En vue de l'abondante recolte prochaine, soit pour les pays de vignobles et pays de pommes, la **Maison BROQUET** a mis en construction des nouveaux systèmes de **Pompes Rotatives** ou **à pistons perfectionnées** spéciales pour le transvasement des **Cidres, Vins et Spiritueux**, etc. Elle a également en Magasins un grand approvisionnement d'**Alambics-Valyn**, indispensables à toutes distillations agricoles. *Demander l'envoi des Prospectus illustrés qui sont adressés Franco.*

IMPRIMERIE COMMERCIALE

L. SAUVION

11, RUE DE LA PAIX, 11, MARSEILLE

Labeurs, Brochures, Circulaires, Affiches de tous formats, Journaux, Ouvrages Administratifs.

TYPOGRAPHIE - Impressions en tous genres - LITHOGRAPHIE

© VILLE DE SISTERON